

folklore

REVUE D'ETHNOGRAPHIE MÉRIDIONALE

TOME XXXII

42^e Année — N° 1

PRINTEMPS 1979

173

FOLKLORE

REVUE D'ETHNOGRAPHIE MÉRIDIONALE

fondée par le Colonel Fernand Cros-Mayrevieille

Directeur :

J. CROS-MAYREVIEILLE

Domaine de Mayrevieille

par Carcassonne

Secrétaire Général :

RENÉ NELLI

22, Rue du Palais

Carcassonne

Secrétaire :

JEAN GUILAINE

12, Rue Marcel-Doret

Carcassonne

TOME XXXII

42^e Année — N° 1

PRINTEMPS 1979

RÉDACTION: René NELLI, 22, rue du Palais - Carcassonne

Abonnement Annuel :

— France. 25 F.

— Etranger. 35 F.

Prix au numéro 10 F.

Applicables à partir du tirage du dernier fascicule de l'année 1978.

Adresser le montant au :

« Groupe Audois d'Etudes Folkloriques »,

Domaine de Mayrevieille, Carcassonne

Compte Chèques Postaux N° 20.868 Montpellier.

FOLKLORE

Tome XXXII - 42^e Année - N° 1 - Printemps 1979

SOMMAIRE

Christian CAMPS

Pratiques et croyances magiques en Roussillon.

Roger NÈGRE

Un incendie à Montréal en l'an de grâce 1725.

NOTES ET DOCUMENTS

Joseph COURRIEU

Notes sur Antoine Besaucèle d'Ambres.

Questionnaire sur l'ours, l'homme sauvage, les ermites.

D. FABRE et R. NELLI

Bibliographie.

Pratiques et Croyances Magiques en Roussillon

De tous temps, les hommes ont été agités par les fantômes de l'imagination, et tourmentés par les grands problèmes de la vie et de la mort, de l'au-delà, de l'énigme du monde et de la divinité. Les Pyrénées-Orientales étant un département où la montagne occupe une vaste partie du sol, il semble naturel que ses habitants aient eu un certain penchant pour l'invisible, le mystère et l'activité de l'esprit.

Jean Amade (1878-1949) a pu réunir dans son livre, *Mélanges de folklore*, publié en 1935, deux croyances ou pratiques magiques : celle d'un fantôme nommé Arnau et du bouquet de la Saint Jean ; il rapporte en outre le témoignage d'un vieux berger qui a entendu, au milieu de ses brebis, des bruits nocturnes fort singuliers.

Les soirs de forte tramontane, des montagnards catalans affirment percevoir le galop d'un cheval, les coups de sifflet d'un chasseur et les aboiements répétés d'une meute furieuse. Les uns disent qu'il s'agit du « Roi Artus » qui passe ; d'autres croient que c'est le « mauvais chasseur », alors que, pour quelques-uns, il est question du Comte Arnau.

Le « mauvais chasseur », — *el mal caçador* — serait, selon la légende catalane, un chasseur de la région de Ripoll, en Catalogne, qui aurait commis une faute très grave. Au cours d'une battue, il aurait rencontré un petit ermitage où l'on disait une messe. Il assista à la messe, fort dévotement, mais le diable vint troubler son recueillement. Lorsque l'ermite présentait l'hostie, le chasseur, pieusement agenouillé, entendit aboyer ses chiens restés dehors et, se retournant, il vit passer devant l'ermitage un lièvre énorme. Interrompant ses prières, il se jeta à la poursuite de l'animal, ce qui causa un grand scandale parmi les fidèles. L'ermite et les participants clamaient leur désapprobation et soulignaient l'irrespect de l'individu. Dieu châtia avec sévérité une telle désinvolture, et, jusqu'à la fin du monde, le chasseur est condamné à courir après le lièvre fantastique, qui ne s'arrête jamais, même pas pour manger, boire et dormir.

Au début, seuls, les habitants de Ripoll et des environs entendirent à travers bois cette course éperdue et surnaturelle du « mauvais chasseur », puis cette légende s'est répandue dans toute la Catalogne, et même au-delà (1).

En hiver, lorsque les conditions atmosphériques sont particulièrement défavorables et que le vent souffle avec violence, certains montagnards sont pris d'une telle frayeur que, dès qu'ils perçoivent la moindre

rumeur, ils se hâtent de verrouiller portes et fenêtres. Jean Amade signale qu'il y a même un vent appelé « vent du mauvais chasseur ».

Quelques-uns, cependant, présument que le chasseur n'est autre que le Comte Arnau. Quel est donc ce personnage, ou plutôt, ce fantôme ? car, pour les gens de la montagne, il ne peut être question d'autre chose. Un revenant vient en effet troubler leur esprit les nuits de grand vent. La violence de la tramontane et les bruits impénétrables qui l'escortent, évoquent alors toute une rumeur de chasse, avec les hennissements et les piaffements d'un cheval, les jappements des chiens et les appels d'un mystérieux chasseur.

D'après la tradition populaire, un noble du pays, nommé Arnau, s'introduisait toutes les nuits dans le couvent des religieuses de Sant Joan de les Abadeses ou de Sant Amanç par un souterrain, dont l'entrée se trouvait sur la route de Puigcerdà à Ribes. A son arrivée, le Comte attachait sa monture à un anneau et allait entretenir des relations coupables avec l'abbesse de ce couvent. Ces amours, blâmables, auraient, dit-on, amené la damnation des deux complices.

Une chanson rapporte ces liaisons illicites (2). En voici le thème :

Aux confins de la Cerdagne, la nuit, dans un château, veille une femme toute de noir vêtue : la Comtesse prie pour l'âme de son défunt époux, le Comte Arnau. Soudain, le mort surgit devant elle, tout entouré de flammes rouges. Un long dialogue va s'engager entre la veuve résignée et le revenant. Dans une première partie, c'est le Comte qui interroge ; il demande des nouvelles des occupants de la maison, sa femme, ses enfants, les servantes et les domestiques.

Le Comte veut savoir si sa veuve fidèle veille toute seule. Non, répond-elle, humblement, car elle a pour compagnie Dieu et la Vierge. Il désire voir ses filles, mais elle lui oppose un refus catégorique ; il insiste néanmoins, et veut emmener l'une d'entre elles avec lui afin qu'elle partage ses peines dans l'autre monde... Il recommande à la veuve de bien payer les domestiques, ce qui semble fort étrange dans la bouche d'un damné ; sans doute parce qu'il ne le faisait guère lui-même.

Une nouvelle série de questions commence, posée cette fois par la Comtesse. Par où est entré le Comte ? Par la fenêtre grillée, ce qui laisse ébahie la Comtesse. Des flammes jaillissent de tout son corps, aucune partie n'est épargnée. Le revenant avoue lui-même que toutes ces flammes qui l'entourent sont les mauvaises choses regardées ou respirées, les mauvaises paroles prononcées ou écoutées, les étreintes coupables, les mauvais contacts, les pas effectués.

A ce moment, un bruit singulier se fait entendre. La veuve s'en préoccupe : « C'est le cheval qui m'attend », déclare le fantôme : il ne se nourrit pas de grain ni d'avoine, mais d'âmes damnées, car c'est en

enfer qu'est désormais son maître. En plus des gages non payés, il est accusé de viol de jeunes filles.

Une troisième partie nous présente la Comtesse informant son mari de l'offrande qu'elle fait chaque jour pour le repos de son âme. Celui-ci, loin d'en savoir gré à son épouse, l'invite, au contraire, à cesser cette pratique, qui ne peut qu'accroître ses tourments. Mais, son vœu suprême, avant la séparation — un remords, peut-être ? — est qu'on fasse fermer le souterrain maudit qui donne accès au monastère et favorisa le péché...

Maintenant le coq chante. Il est minuit : c'est l'heure de rejoindre l'autre monde. Le Comte souhaite que sa femme lui donne les mains, en guise d'adieu, mais la veuve, par crainte des brûlures de l'enfer, refuse. Et la vision s'évanouit.

C'est sur cette scène que se termine la vieille chanson. Les derniers mots de la chanson mentionnent donc le souterrain abominable, qui favorisa les péchés.

Une pratique magique, très développée en Roussillon, est la cueillette du bouquet de la Saint Jean. Au lever du jour, le matin de la Saint Jean, les jeunes gens vont dans les bois chercher la *bona ventura*, — la bonne aventure —, poignée de fleurs champêtres (orpin, millepertuis, verveine, jasmin, camomille, citronnelle, thym, romarin, œillet) et de feuilles de châtaignier, qu'ils fixent au retour, sur une porte connue, — parent, ami ou aimée —, ou bien qu'ils gardent chez eux pour éloigner les sortilèges. Dans certaines fermes, on cloue ces bouquets sur le seuil, en forme de croix, comme pour interdire aux esprits du mal de pénétrer dans la maison. N'importe qui ne peut aller cueillir le bouquet *santjoanenc*, trempé de rosée et aux parfums aromatiques. Il faut réunir deux conditions, nécessaires et suffisantes : il convient d'être jeune et amoureux, à la fois aimant et aimé. Certains croient voir dans un miroir le visage de l'être aimé, au retour de leur cueillette (3). Des jeunes filles, la veille de la Saint Jean, « déposent sur leur fenêtre un vase contenant de l'eau dans lequel elles versent un blanc d'œuf. Le dessin que forme le lendemain, avant l'aurore, la matière albumineuse dissoute dans l'eau donne des indications précises sur les qualités ou les défauts de leur amoureux » (4).

Des chansons se sont greffées sur ce thème populaire de la Saint Jean, et Jean Amade en rapporte dans son recueil de légendes et traditions roussillonnaises. Cette mélodie lui a été dictée par un bûcheron cérétan, Jacques Viu (5). Citons la traduction française faite par Amade lui-même (6).

« Le matin de la Saint Jean est fête renommée. Cherchant la bonne aventure, je ne l'ai pas trouvée encore. Je descends le long d'un ruisseau, cherchant fleurettes d'amour. Je vois venir une *mignonne*, celle que mon cœur désirait. D'aussi loin que je la vois, je lui adresse mon

salut ; je lui dis : « Dieu te garde, amour, rose fraîche et colorée ». Et elle me dit : « Dieu te garde, œillet, cueilli au petit matin ». A peine ai-je dit cela qu'elle s'est mise à pleurer : « De quoi pleures-tu donc, amour, et de quoi pleurez-vous encore ? » — « J'ai bien raison de pleurer, puisqu'on m'a dit que vous vous mariez ! » — « Avant que je ne vous quitte, la mer restera sans eau ».

On appelle quelques plantes, herbes de la Saint Jean, à cause de leurs vertus merveilleuses. Le millepertuis — en catalan *herba de Sant Joan* — est utilisé pour soigner les brûlures, les blessures et les plaies. Une autre plante curative est la « cantoline petit cyprès » — *la botja de Sant Joan* ou *herba cuquera*. On l'emploie pour éliminer les vers et combattre les maladies nerveuses. « On raconte, dans le Conflent, qu'un lépreux est sûr de guérir s'il va se rouler, le matin de la Saint Jean, dans un champ où poussent les plantes miraculeuses » (7).

Certaines maîtresses de maison, croyant à d'autres vertus des plantes de la Saint Jean, placent des bouquets dans les armoires pour chasser les mites et embaumer le linge.

Ainsi, nous constatons qu'on attribue aux bouquets de la Saint Jean des vertus très variées, depuis l'éloignement des sortilèges jusqu'à l'usage qui en est fait pour chasser les mites.

* * *

Toujours dans son livre, Jean Amade relate le témoignage d'un vieux berger, Jepote, qui a entendu, au milieu de ses brebis, des bruits nocturnes très singuliers (8). L'auteur précise, dès le commencement, que ce personnage était « un homme d'esprit normal, armé du plus calme courage, qui ne se laissait pas émouvoir facilement et qui aimait à se rendre compte des choses ». Nous voilà donc avertis, nous sommes en présence d'un pâtre sérieux, et son témoignage mérite d'être écouté avec attention. Il ne s'agit pas de quelque histoire fantastique qui ferait ricaner la plupart d'entre nous, mais bien d'un exemple émouvant, angoissant même, et digne de crédit.

Loin de la métairie du berger se trouvait un enclos — *un cortal* — qui en dépendait et où se réfugiaient les moutons quand l'orage les surprenait dans les hauts pâturages. Il arrivait au pâtre d'y passer la nuit, si l'averse se prolongeait. On y avait aménagé, à cet effet, une pièce exiguë, où il gardait quelques provisions et où il accédait par une échelle, qu'il retirait, avant de se coucher sur un lit de paille et de fougères. Voilà donc le cadre.

Nous reproduisons maintenant intégralement le témoignage :

« Jepote me confia un jour que son sommeil avait été, à plusieurs reprises, interrompu par des éclats de voix et des chants prolongés, comme s'ils venaient d'une pièce voisine ; des pas résonnaient, semble-

t-il, sur un plancher ; on déplaçait des meubles, on ouvrait des armoires. Les bruits s'atténuaient, soudainement, puis reprenaient avec la même intensité, pour cesser aux premières lueurs du jour. Le fait s'était produit, m'avait-il affirmé, un dizaine de fois au moins. Il avait fini par s'y habituer, et n'aurait pas manqué de se fâcher si l'on avait mis son affirmation en doute... »

Comme les montagnards, le berger entendait des bruits, mais lui, contrairement à eux, s'était accoutumé aux rumeurs et n'était pas pris de panique, lorsque de tels remue-ménages venaient interrompre son sommeil. Au début, l'idée de sorciers et de diables était accourue à son esprit ; il avait même pensé aux âmes des défunts. Il crut, un moment, à un trésor caché et aux revenants. Mais il avouait sa perplexité sur ce dernier point.

Jean Amade cherche les raisons de ce phénomène et songe, pour sa part, à une exaltation naturelle de l'esprit et des sens dans la solitude. Ce n'est qu'une hypothèse. Le berger, quant à lui, jurait ses grands dieux que les légendes du roi Artus, du mauvais chasseur et du Comte Arnau n'avaient rien d'irréel.

Comme nous venons de le voir, des phénomènes atmosphériques suscitent une croyance répandue parmi les montagnards catalans ; ainsi, le vent qui souffle avec violence engendre une superstition singulière, celle du chasseur nocturne errant à travers bois, suivi de son inséparable monture. La Saint Jean et la cueillette du traditionnel bouquet champêtre provoquent des manifestations plus ou moins magiques.

Enfin un témoignage authentique, rapporté par Jean Amade, illustre avec exactitude, le mystère et l'énigme qui entourent certains bruits qui se produisent isolément dans la nature.

Christian Camps.

NOTES

Nous donnons au mot *Roussillon* un sens très large : celui qu'il avait lorsqu'il correspondait à la province de Roussillon.

(1) Jean Amade cite l'Allemagne, la Bretagne, la Normandie, la Guyenne, la Gasconne, le Comté de Foix (*Mélanges de folklore*, p. 13).

(2) Cf. Henri Guiter, *Chansons de l'au-delà*, Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, 1975, pp. 44-46.

(3) Cf. Henri Guiter, Bouquet de la Saint Jean (poème), *Solstice*, Ste Foy lès Lyon, 1977, p. 16.

(4) Cf. Horace Chauvet, *Contes populaires et légendes du Languedoc et du Roussillon*, Paris, 1977, pp. 239-240.

(5) *Mélanges de folklore*, p. 172. Voici le texte catalan :

« Y el matí de Sant Joan
 Si n'es festa senyalada.
 Cercant la bona ventura,
 no la som trobada encara.
 M'en baixi per un riu abay,
 floretes d'amor caçabi.
 Te veig venir una minyona,
 la qu'el meu cor desitjaba.
 De tan lluny com jo la veig,
 je li faig la berretada ;
 jo li'n dich : « Deu t'guart, amor,
 rosa fresca y acolorada. »
 Y ella m'diu : « Deu t'guart, clavell,
 cullit de la matinada. »
 Tan un punt ha dit això,
 a plorar s'hi es posada.
 « De qué ploreu, vos amor,
 y de qué ploreu, vos, ara ?
 — Bé'n tinch rahò de plorar,
 si m'han dit que vos casabo !
 — Y avans no vos quitaré,
 la mar restarà sens aygua. » (p. 173).

(7) Horace Chauvet, op. cit., p. 239.

(8) Jean Amade, op. cit., p. 252.

INCENDIE DU 7 AU 8 JANVIER 1979

L'INTERESSANTE RELATION D'UN INCENDIE

qui fit grand ravage à Montréal

en l'an de grâce 1729

Monsieur l'abbé Georges Latorre, curé de notre paroisse, a été frappé et très intrigué, en mettant de l'ordre dans des documents de notre Collégiale qui n'avaient pas encore été versés aux Archives Départementales pour y être « conservés », par la relation d'un violent incendie qui, en 1729, ravagea une maison du village et en menaça plusieurs autres, et qui ne fut arrêté que par l'effet miraculeux de la relique de la Sainte-Croix, intervenant dans des conditions qu'auraient peine à accepter nos concitoyens d'aujourd'hui, mais qui, à ceux du XVIII^e siècle, pouvaient encore paraître dignes de foi et ne poser aucun problème.

Cette relation, très longue, très précise, figure dans les registres où le secrétaire du Vénérable Chapitre St-Vincent avait coutume de noter non seulement les faits qui intéressaient les chanoines, mais aussi, à l'occasion, les paroissiens dont le « sacristain », un des leurs qui occupait cette fonction, avait la charge. Ces registres (deux) viennent d'être confiés aux Archives Départementales. La date limite en est 1789, car le Vénérable Chapitre allait être dissous et dispersé (1) et contraint de céder la place à un clergé strictement paroissial. Monsieur l'abbé Latorre est donc l'inventeur, au sens latin du mot, de ce document dont personne, avant lui, n'avait entendu parler. Nous sommes d'accord avec lui non seulement pour ce qui est de la reproduction du texte, mais aussi pour qu'en soit respectée l'orthographe parfois un peu fantaisiste, pour que soit mise la ponctuation par souci de clarté, d'accord aussi pour que soient interprétés à l'occasion quelques mots illisibles, mais éclairés par le contexte ; d'accord enfin quant à l'intérêt que peuvent présenter des notes et notules données sur le plan local ou sur le plan ecclésiastique à l'appui de certaines affirmations de ce texte.

Ce texte, dont il vient d'être question, le voici in extenso.

* * *

INCENDIE DU 7 AU 8 JANVIER 1729

Sera mémoire que la nuit du 7 au 8 Janvier de l'année 1729, environ une heure après minuit, étant consults Messieurs Pierre Bon-

naire, Marc Coste, Jacques Dolmière et Jean Boyer et marguilliers de la chapelle de Ste-Croix, les sieurs Jean Tourreilles et Jean Farabosc, le feu ayant pris à la maison du sieur Gabriel Sirven, marchand droguiste, située près de l'Hôtel de Ville, il s'alluma avec une si grande violence que, nonobstant tout le savoir humain qu'on y apporta (2) avec toute sorte de diligence par les ordres et la vigilance du Sieur Coste qui était le seul des dits consuls qui s'y trouva, le feu faisait un si grand progrès que la ville était menacée d'une grande incendie et tout le monde reconnaissant que sans un secours extraordinaire qu'on ne pouvait attendre que du ciel, la ville allait être consumée par le feu (3). Le sieur Coste, sollicité par les cris du peuple, avait au nom de la communauté, fait un vœu à la relique de la Sainte-Croix (4) pour être délivré de la dite incendie, et demandé qu'elle fut portée processionnellement (5) devant le dit feu pour tâcher de fléchir la colère de Dieu, ce qui, ayant été accordé à la dite communauté, la dite relique fut portée solennellement en procession par M. Debant, chanoine hebdomadier (6), et le clergé qui précédait, près la maison du Sieur Sirven, et s'étant arrêté devant celle de M. Salvy (7) pour se garantir du froid qui était extraordinaire, on aurait fait des exorcismes (8) et chanté les sept psaumes de la pénitence. Cependant le feu faisait toujours un progrès si considérable qu'il faisait tout craindre pour une incendie extraordinaire. Mais le clergé continuant avec zèle le chant des psaumes et autres prières, un petit vent d'autan qui soufflait cessa tout à coup et le temps était si calme qu'on avait allumé des bougies qui ne s'éteignirent jamais par le vent. Néanmoins, le feu faisait de plus en plus de progrès et nous faisait craindre une grande incendie, mais le clergé et le peuple, qui était en grand nombre, continuant les prières dans le temps que tout semblait désespéré, on vit tout à coup, et contre toute attente, le feu complètement éteint et la communauté délivrée miraculeusement de l'incendie dont elle était menacée, la maison du Sieur Sirven (8) n'ayant été brûlée qu'en partie. Après quoi la procession revint à l'église en chantant le Te Deum Laudamus environ les quatre heures après minuit.

Et le lendemain le conseil de la ville assemblé en la forme ordinaire, la communauté ayant loué le zèle et la sage conduite du Sieur Coste pour témoigner à Dieu sa reconnaissance pour un bienfait si signalé, délibéra qu'on donnerait à la dite chapelle de Ste-Croix (9) tous les ans à perpétuité une migère (10) d'huile et une garniment en cire, et qu'on ferait chanter au plus tôt et pour cette fois seulement, en action de grâce, une grand'messe solennelle de Ste-Croix et qu'on prierait Messieurs du Chapitre de vouloir faire encore le saint service avec toute la solennité, et en conséquence le chapitre extraordinairement assemblé à la prière des dits consuls le dixième du mois de janvier, les consuls s'y présentèrent et le supplièrent en conséquence de la dite délibération de la dite communauté de vouloir bien chanter la dite messe en action de grâce solennelle, du bienfait qu'elle venait de recevoir. Sur quoi le chapitre délibéra que le mercredi 12 du dit, le

chapitre célébrerait dans le chœur après none (11) une grand'messe solennelle de Ste-Croix avec Gloria et Credo, avec quatre chapes, de l'encens et toute la suite de la solennité ; qu'on faisait ce service gratis (12) et que toute la fourniture serait faite aux dépens du chapitre, ce qui avait été exécuté le dit jour avec toute la solennité possible, ayant placé la relique de la Ste-Croix (13) au milieu du grand autel du dit chœur en lieu de la croix ordinaire. A l'offrande on fit adorer la relique au clergé et aux consuls de la ville dans le chœur et au peuple dans la nef, dans la chapelle de St-Michel (14). Le peuple, qui avait été averti la veille par le son des cloches et aussi à son de trompe (15), avec ordre de faire cesser toutes sortes de travaux, était en si grand nombre que l'église était presque remplie près d'une heure et demie avant, tant les fidèles étaient empressés de reconnaître un si grand bienfait. La messe fut célébrée par M. de Bellagarde (16), doyen, et chantée avec toute la mélodie possible. Le chapitre relâcha en faveur du Bassin (17) de Ste-Croix les oblations du chœur et le tout fut fini environ midi.

* * *

Sera mémoire que la dite année il tomba un si grande quantité de neige, le 28^{me} de décembre (1) 1728, qui dura jusqu'au 24 janvier 1729 sans jamais fondre une seule goutte à cause d'un froid qui était extraordinaire ; et le dégel arriva le dit jour 24 de janvier, par un vent de cers fort froid, contre toute attente, et il y avait dans la campagne plus de quatre pans de neige partout.

* * *

Suit la teneur de la délibération de la communauté qui justifiera la vérité de ce qui a été écrit ci-dessus.

* * *

Le huitième janvier 1729, le conseil politique de la ville de Montréal, assemblé après avoir été convoqué à son de trompe dans la forme ordinaire en l'Hôtel de Ville pardevant Monsieur Jean Joseph Deleuze, conseiller du Roi, capitaine et châtelain assisté de Me Marc Coste, Jacques Dolmières, consul capitaine et gouverneur de la dite ville de Montréal, de Me Etienne Moreau, chanoine et sacristain, noble François de Baud de Fontales, de Me Jean-Pierre Sabatier, docteur en médecine, Bertrand d'Amiel, de Rivals, Joseph Escure, Jean-Pierre Fargue, Gabriel Salvy, Jean-Pierre Germa, et Jean Labaute conseillers politiques (18).

A laquelle assemblée Me Coste, consul, a dit que la nuit dernière toute la ville fut dans une grande consternation par un feu qui avait pris

à la maison de Me Sirven qui fut une occasion pressante pour se donner tout le mouvement possible pour l'éteindre et garantir tout le quartier voisin (19) ; que pour cela, voyant que malgré tous les soins et la vigilance des consuls et habitants, on avait eu recours à Mrs du Chapitre pour que la relique de Ste-Croix fût portée sur les lieux pour tâcher de fléchir la colère du Seigneur et nous procurer par là la délivrance si attendue ; ce qui ayant été fait et le feu ayant cessé pour ainsi dire à l'instant, le dit Me Coste a fait assembler le conseil pour voir s'il n'y a pas lieu d'approuver un vœu qu'il s'était proposé de formuler pour la communauté en action de grâce.

Sur quoi, les opinions ayant été colligées, unanimement délibéré de faire dire une grand'messe à la chapelle de Ste-Croix en action de grâce, de prier Mrs du Chapitre d'avoir la bonté de s'y trouver, de donner tous les ans (20) un garniment de cierges et une migène d'huile à la dite chapelle Ste-Croix.

Que la communauté donnera tous les ans en action de grâces (20).

NOTES ET NOTULES SANS DOUTE PLUS INTÉRESSANTES SUR LE PLAN DE L'HISTOIRE LOCALE QUE SUR CELUI DE L'ÉRUDITION

(1) « ... le Vénérable Chapitre allait être dissout et dispersé... ».

Nous avons fait une étude aussi poussée que possible de cette question. Elle a paru dans le Bulletin de la Société Scientifique de l'Aude (tome LXIII). Lors du grand incendie de janvier 1729, il restait encore aux chanoines, malgré des appréhensions d'ordre politique et philosophique, de beaux jours à vivre dans la plénitude de leur vie et de leurs occupations sur le plan spirituel.

(2) « ... nonobstant le savoir humain qu'on y apporta... ».

Il est évident que le « savoir humain » en matière d'incendie, était, en ce temps-là, des plus limités. La pompe, les sapeurs-pompiers n'étaient, sans doute, qu'une réalisation du domaine de l'avenir, et tout nous porte à croire qu'il fallait compter avant tout sur le dévouement des habitants du village, qui « faisaient la chaîne » avec tous les seaux et les instruments dont ils pouvaient disposer. Chaque maison, chaque quartier avait son ou ses puits ; mais « monter l'eau » n'était pas un moyen rapide et commode pour la mettre à la disposition des gens qui luttèrent

contre les flammes. Il y avait aussi et surtout de l'eau dans le fossé qui s'étendait devant et sous la Port-Gaïte du château sans doute encore de nombreuses années après que notre châtelain Michel de Lacaze se fût vu imposer par de Schömberg et Richelieu, en 1632, le dérasement des remparts et l'anéantissement de tout système de fortification. Raser un rempart pouvait prendre quelques années, mais combler le fossé était une affaire de longue durée. Même quand ce travail eut été en partie réalisé, la prudence des consuls avait maintenue quatre « caves », l'une à la porte du Château, une autre à la Porte des Carmes ou de Barcelone, la troisième à la Porte Esquive, la quatrième enfin à la Porte du Razès, appelée cave de la Prune. Toutes ces « caves » que nous n'avons connues que transformées en bassins aux premières années du siècle, à l'époque où nous allions à l'école, dans le but d'abreuver le bétail et de lutter contre un incendie éventuel, se trouvaient souvent assez loin du lieu où le feu faisait rage. Tout ce que nous venons de dire nous paraît susceptible d'éclairer un peu la phrase du secrétaire du Chapitre, quand il écrit : « nonobstant le savoir humain qu'on y apporta... ».

(3) « ... Le sieur Coste... »

Il d'agit d'un bourgeois, consul du village, décédé chez nous le 4 juillet 1754 à l'âge de 65 ans, et enseveli dans l'église paroissiale (sans autres précisions).

(4) « ... la relique de Ste-Croix... »

Il n'y a pas lieu de discuter ici de la question fort controversée de la valeur ou du peu de valeur des reliques, de leur authenticité ou de la fantaisie des marchands qui, dès l'époque des croisades et même avant, donnèrent aux chrétiens ce qu'au fond ils demandaient. Disons simplement que, pour un croyant respectueux, la vénération ne va pas au fragment de matière, mais à ce que ce fragment de matière peut se rattacher, par la pensée, à un saint et au respect qui lui est dû. Certes, ces reliques, quand elles datent des premiers siècles, sont entachées de suspicion quant à la vérité de leur origine ; mais, en généralisant à outrance, on ne peut pas en dire de même de celles que notre piété rattache à des saints ou des saintes récemment béatifiés.

Pour ce qui est de la relique de Ste-Croix, il est rapporté par le Père Giry, un hagiographe assez sérieux (*Vie des Saints*, volume III), que, d'après l'historien grec Sozomène et les écrivains ecclésiastiques Théodoret de Cyr et Rufin (ce qui nous ramène à peu près au quatrième siècle), il est dit que l'impératrice Hélène, mère de l'empereur Constantin, et qui devait devenir sainte Hélène, étant venue en Terre Sainte, aurait fait fouiller aux environs du Saint-Sépulcre un lieu que jonchaient des débris de toute sorte et aurait ainsi amené la découverte de trois croix et de la devise ironique INRI. Il y avait là, pensa-t-elle, une croix sur laquelle avait souffert Jésus-Christ et la croix des deux larrons. Une

épreuve parut nécessaire pour savoir laquelle était la vraie. Deux d'entre elles, appliquées sur le corps d'une femme qui allait mourir, ne produisirent aucun effet. Par contre, quand on appliqua la troisième, la guérison fut immédiate. C'était donc la vraie croix, la Sainte-Croix. C'est celle-ci que l'Eglise propose à la vénération des fidèles, et leur conseille de ne pas douter de l'intervention des puissances d'En-Haut dans les misères humaines à soulager. Cette épreuve ne saurait surprendre, au quatrième siècle, ceux qui, chez nous, sept ou huit siècles plus tard, ont vu, en Terre Dominicaine, l'épreuve par le feu établir la valeur des arguments de Frère Dominique écrits sur une feuille de parchemin ou la supériorité du livre des Evangiles de l'Eglise catholique sur les textes cathares. Cette épreuve du feu eut lieu à Montréal immédiatement après le colloque entre catholiques et cathares, et à Fanjeaux, vraisemblablement un peu plus tard, mais dans un cas comme dans l'autre, au XIIIe siècle.

(5) « ... *processionnellement...* »

La relique de Ste-Croix de la Collégiale de Montréal n'était pas portée uniquement en procession pour éteindre le feu. C'est ainsi que nous lisons dans le Cartulaire de Mahul (tome III, page 294) : « S'est présenté Me Tourreilles, prieur des Pénitents (Blancs) de cette ville (la nôtre, Montréal) et autres députés de leur corps, qui ont dit qu'ayant fait vœu d'aller à Alzonne en procession dimanche prochain pour demander à Dieu la pluie qui est nécessaire aux fruits de la terre, il suppliait le Chapitre de leur permettre de porter la relique de Ste-Croix et de leur prêter quelques ornements dont ils ont besoin. Accordé. (Registre des délibérations du Chapitre Collégial en date du 12 mai 1730).

(6) « ... *Me Debant, chanoine hebdomadier...* »

Ce chanoine ne termina vraisemblablement pas ses jours dans notre Collégiale, puisqu'il n'est nulle part fait mention de sa sépulture dans le chœur (Registre des Décès). Il ne figure pas non plus dans l'Histoire du Clergé de l'Aude 1789 à 1803, du chanoine Sabartès. L'hebdomadier, dans une communauté religieuse, était préposé à un office ou remplissait certaines fonctions. Il pouvait être un prêtre assez humble, même s'il avait rang de chanoine.

(7) « ... *La maison du Sieur Salvy...* »

Elle se trouvait presque face à la maison où l'incendie faisait rage, entre l'actuelle maison Mélix et la C.N.P., qui vient d'ouvrir là une succursale. Elle est restée longtemps entre les mains d'une branche des Salvy, que nous avons connus, avant de passer, il y a environ un demi-siècle, entre les mains des Massat, qui la possèdent encore. Une branche de la famille des Salvy (Salvy, et parfois de Salvy) a compté au nombre de ses ascendants ou descendants des bourgeois, des marchands, des ecclésiastiques, qui, comme nous venons de le dire, prirent

ou ne prirent pas la particule, selon les circonstances. Certains portaient « tiercé à barres d'argent, de gueules et d'or ». A l'appui de ce que nous venons de dire quant à l'ancienneté de cette famille, précisons que nous avons vu dans cette maison, avant qu'elle soit revendue aux Massat, de fort belles glaces et de beaux meubles anciens, et que les armes que nous venons de décrire sont sculptées sur le côté d'une des stalles de la Collégiale, à gauche de l'embarquement qui mène à la travée supérieure, côté Evangile par rapports à l'autel majeur.

(8) « ... on aurait fait des exorcismes... »

Il y a là un conditionnel qui a une valeur de preterit. Cette particularité nous a été signalée par un conservateur à qui les vieux textes des minutes notariales étaient familiers. Le Sieur Syrven (parfois orthographié Sirven) ? Ce n'était pas un « ayant-droit » à une sépulture dans la nef de notre Collégiale. Mais deux homonymes : Sirven Gabriel et Sirven Pierre, prêtres l'un et l'autre, y avaient été inhumés, le premier en 1700, le second en 1753. Nous sommes donc portés à croire que les membres de cette famille, clercs ou laïcs, étaient des gens pieux et craignant Dieu, à qui les exorcismes ne devaient pas paraître, surtout faute de mieux, une coutume surannée. En effet, au Moyen Age et encore dans les siècles qui suivirent, le prêtre ou l'évêque devaient exorciser les causes du mal qui affligeait les pauvres humains victimes du ou des démons. Nous avons lu dans un livre sérieux, mais sans noter la référence qui ne nous intéressait pas alors, un cas d'exorcisme au moins aussi curieux que celui qui fut pratiqué lors de l'incendie de Montréal : l'exorcisme du vol de sauterelles en Afrique du Nord... Quant à la maison sinistrée, elle nous semble assez facile à localiser, malgré les changements qu'elle a dû subir dans le temps, surtout en façade. Il paraît normal de la voir entre ce qui fut jadis la Maison des Consuls et qui est actuellement la maison de madame Jean, face à la maison Carrié, et la halle, qui a été malencontreusement transformée en Foyer Municipal dans un goût infiniment douteux. Nos grands-parents se souvenaient y avoir vu un marchand, et nous -mêmes y en avons vu un autre, du nom de Valette. Chez le Syrven, marchand droguiste, le feu avait dû trouver dans une telle sorte de marchandise un des éléments les plus favorables pour alimenter « la grande incendie ».

(9) « ... la chapelle de Ste-Croix... »

La lecture des comptes rendus des visites d'évêques ou de vicaires généraux au XVIe et au XVIIe siècles (références non relevées car leur intérêt ne nous semblait alors qu'assez limité) nous permettent de croire qu'il s'agit d'une ancienne chapelle située derrière celle que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de St-Michel, une chapelle triste, obscure (peut-être l'était-elle moins avant l'installation des stalles au XVIIIe siècle ?) et que nous avons vu figurer sur certains très vieux textes sous le nom de : chapelle du Sépulcre, bien en accord avec l'appellation de Ste-Croix. Lors d'une visite épiscopale, un historien

ecclésiastique (nous croyons qu'il s'agit de l'abbé Baichère), le prélat, irrité par la mauvaise tenue et l'indigence de la chapelle Ste-Catherine (jadis la première de la nef, côté Evangile par rapport à l'autel majeur actuel) confiée aux bons soins des Etudiants, l'aurait enlevée aux dits Etudiants et en aurait changé la titulaire. Rien n'a plus changé depuis. Devenue chapelle de Ste-Croix, elle l'est restée et nous nous rappelons qu'elle était, au temps de nos jeunes ans, l'objet d'un respect et d'une ferveur extraordinaires.

(10) « ... une migère d'huile et une garniture de cire... »

Notre savant compatriote Louis Alibert connaît ce mot de : « migère » comme « mesure ancienne de liquides ». Le docteur Cayla, dans son « Dictionnaire des Institutions et Coutumes en Languedoc », est plus précis. Il nous dit qu'il faut entendre par migère le sous multiple d'une « charge » quand il s'agit de l'huile, c'est-à-dire la vingt-deuxième partie de la charge, qui, elle, représentait en poids 180 livres. Et il semble qu'il faille entendre par « garniture » le poids de cire nécessaire pour pourvoir aux besoins de la chapelle pendant l'année.

(11) « ... après none... »

None ? Une des heures canoniales de l'ancien bréviaire, la quatrième partie du jour commençant après la neuvième heure, c'est-à-dire vers trois heures de l'après-midi.

(12) « ... qu'on fera ce service gratis... »

Ce mot : gratis, a son importance, moins à cause de la référence à un dicton : « gratis pro Deo » que parce qu'il ne se réfère pas à un usage courant chez les bons chanoines du Vénérable Chapitre. Nous croyons n'avoir rencontré ce mot, en ce qui les concerne, qu'une autre fois, quand il fut bien spécifié, le jour où on ensevelit N. Farabosc, le 26 mai 1686, notaire et secrétaire du Chapitre, qu'il fut enterré « gratis », dans la grande église, à la sépulture de ses ancêtres, c'est-à-dire « à deux ou trois pas de l'entrée ». Peut-être, mais nous ne pouvons pas l'affirmer, cette mention fut elle employée pour les funérailles d'un écrivain public ayant rendu de grands services aux laïcs de la paroisse et, accessoirement, aux écoliers des chanoines ; mais nous n'avons pas relevé la référence, car elle n'avait pas, au cours de la lecture du texte dans lequel nous la trouvâmes, une importance particulière. Citons encore, au sujet du manque de générosité des chers chanoines, que nous avons relevé plusieurs fois dans le Livre des Fondations jusqu'à l'an 1789, aujourd'hui versé aux Archives Départementales, sous la plume du notaire chargé de prendre toutes dispositions utiles pour que la volonté des généreux testateurs soit respectée, que les sommes prévues pour les messes de Requiem ne seraient payées qu'aux seuls chanoines présents et chantant et, quand un supplément à la liturgie serait prévu pour un Libera chanté sur la tombe du défunt ou des siens, la somme prévue ne devrait être payée qu'aux seuls chanoines quittant le

chœur et chantant. La confiance semblait être pour ces clercs une qualité assez rare. Mais peut-être fallait-il voir dans cette précaution une formule notariale du temps ?

(13) « ...la relique de Ste-Croix... »

Convient-il de dire la relique ou les reliques ? En effet, notre Collégiale en possède deux aujourd'hui, conservées dans le même précieux reliquaire d'argent massif, œuvre d'un orfèvre méridional, Aribaud, de Carcassonne, qui a maintes fois quitté Montréal pour être exposé, à Carcassonne notamment. L'une des reliques a toujours appartenu au Chapitre ; l'autre, nous a affirmé M. le curé Latorre, a été léguée au Chapitre par un chanoine à qui elle appartenait en propre. De l'un peut-être des deux fragments de la « vraie croix » nous avons déjà parlé quand nous avons dit qu'à la demande des Pénitents Blancs du village elle avait été portée processionnellement jusqu'à Alzonne (dix kilomètres à l'aller et autant au retour, à pied), pour demander à Dieu la pluie qui est nécessaire aux fruits de la terre (Mahul, Cartulaire, tome III, page 294). Et nous avons aussi relevé dans Mahul (même référence, la citation suivante : « Même année, mai 1730 : « Monsieur le curé de Cailhavel ayant fait présenter une requête au bas de laquelle était la permission des supérieurs du diocèse de Narbonne, par laquelle (requête ?) il paraît que la dite paroisse de Cailhavel a fait vœu de venir pendant trois ans, la seconde fête de la Pentecôte, adorer la relique de la précieuse croix et dire une grand-messe pour demander à Dieu la rémission de leurs péchés, la cessation d'une maladie qui afflige la dite paroisse et pour obtenir un temps convenable pour les fruits de la terre, le dit sieur curé demande à la compagnie (le chapitre ?) qu'il leur fût permis d'exécuter leur vœu dans notre église. Sur quoi il a été unanimement délibéré que le Chapitre verra avec grand plaisir l'exécution de leur vœu dans son église (celle du Chapitre, sans doute ?) qu'on leur fournirait les ornements convenables et qu'ils seraient reçus au son des cloches, et qu'ils diraient, durant l'intervalle de ses offices (ceux du chapitre, évidemment) la messe à l'autel qu'ils voudront dans la nef (Ibidem, à sa date)... Aucun doute n'est possible sur la popularité, dans la paroisse de Montréal, des fêtes de Ste-Croix (invention et exaltation) et sur la ferveur qu'ont éprouvée certaines paroisses voisines. Nous nous rappelons qu'au début du siècle ces fêtes étaient encore très suivies et la chapelle de Ste-Croix richement parée et ornée, son lustre allumé et tout son luminaire aussi, peut-être avec un soin un peu jaloux et ayant parfois tendance à dégénérer en rivalité de marguillères. Mais ceci est une autre histoire, au sujet de laquelle nous ne nous permettrons pas la moindre digression, qui risquerait de nous faire sombrer en plein profane !

(14) « ...la chapelle St-Michel... »

Il s'agit, croyons-nous, d'une des antiques chapelles de notre collégiale, et non des moindres, car on y chantait la dédicace de l'église

cathédrale. Où était-elle jadis ? Nous ne saurions le dire au juste. Mais celle qui la remplaça fut ornée, lors de la restauration de l'église, dans le goût, peut-être un peu lourd du XVIII^e siècle, d'un très beau tableau représentant St-Michel pesant les âmes, faussement attribué à Gamelin, mais peint en réalité par Despax, de l'école Toulousaine du XVIII^e siècle, celle qu'illustrèrent Restout et Subleyras. Cette chapelle se trouve à gauche par rapport à la nef, côté Epître.

(15) « ... à son de trompe... »

Les cloches et la trompe avaient, il y a à peine plus de cinquante ans, une grande importance dans la vie du village. Nous n'insisterons pas sur le rôle des cloches dans la vie spirituelle, car ce sujet est connu et rebattu, et nous lui avons personnellement consacré une assez longue étude, qui a paru au Bulletin de la Société Scientifique de l'Aude, (tome LXX, 1970) ; mais il nous semble assez amusant sur le plan de l'occitan que parlaient jadis nos aïeux avec une rare saveur, de citer ici, en langue vernaculaire, un belle question et une non moins belle réponse. Au carillonneur affolé par l'arrivée imminente de l'évêque, en voiture à deux chevaux, « *Senher curat, cossi cal sonar ?* », le bon curé répondit : « *Eh, fotral, coma per la grèla !* » Quant à la trompe, on l'entendait à Montréal et à Villeneuve, le village voisin, dès qu'il fallait porter à la connaissance des gens du village tout ce qui intéressait la vie administrative. A Montréal, la publication se faisait en français, mais à Villeneuve, chez nos grands-parents, elle se faisait en occitan. Nous nous rappelons le « *Avis ! Vos fan saber que lo coletor es a la Cramada per recebre la garnison !* » Ce percepteur, comme il était détesté ! Et cette « garnison », cet impôt foncier, comme il l'était aussi ! Mais les choses ont-elles tellement changé depuis un siècle ? Il est des haines qui ont la vie dure et qui sont difficiles à extirper...

(16) « ... M. de Bellegarde... »

Mr Guy Dupac de Bellegarde était docteur en théologie et « in utroque jure », Mahul le porte, dans son Cartulaire (tome III, p. 300) pour l'an 1722, comme doyen de l'église Collégiale de Montréal et vicaire général de l'évêque de Carcassonne. Cet évêque ne pouvait être alors que Louis-Joseph de Castellane d'Adhémar de Montel (2-5-1681 à 1-3-1722) ou Louis-Joseph de Châteauneuf de Rochebonne, coadjuteur de Mgr de Grignan (12-4-1722 à 21-12-1729). D'accord pour ce décanat qui dura jusqu'en 1750, année où la succession à Montréal fut assurée par Joseph Gaubert, du diocèse d'Alet. Mais pouvait-il être à la fois doyen et vicaire général ? A moins que, ce qui paraît probable, le décanat au Chapitre de Montréal n'entraînât, surtout sur le plan des honneurs, le titre de vicaire général ?

(17) « ... le bassin de Ste-Croix... »

Le sens exact de ce terme technique ne nous est pas connu ; mais il est assez courant dans la localisation des sépultures dans la Collé-

giale de Montréal. Nous pensons qu'il s'agit d'une des divisions de notre très grande église par rapport à ses chapelles et à la générosité attendue des fidèles sollicités en faveur de tel ou tel titulaire.

(18) « ... *De tous les personnages cités quant à l'organisation consulaire du temps,* »

Nous limiterons notre note à ce que nous savons ou croyons savoir de tel ou tel autre d'entre eux qui, personnellement ou par leur famille, ont retenu notre attention. Par exemple Jacques Dolmières « consul, capitaine et gouverneur », un des très nombreux représentants de cette importante famille de la bourgeoisie et du clergé du XVI^e et du XVII^e siècle ; Etienne Moreau, qui a été victime, sans aucun doute, d'une erreur de transcription. En effet, le texte que nous avons reproduit à votre intention, et que nous n'avons plus sous les yeux puisque l'original a été versé aux Archives Départementales, signale sa présence à l'assemblée politique le 8 janvier 1729 et le registre des défunts le porte décédé le 25 novembre 1718, à l'âge de 70 ans et « enseveli » dans le chœur de l'église paroissiale. On ne saurait, en effet, être et avoir été ! Jean-Pierre Sabatier, docteur en médecine (c'est la première fois que nous voyons mentionner ce titre sur une pièce d'état-civil). L'apothicaire et le barbier étaient, avant lui, les maîtres du clystère et de la lancette, ce qui n'empêcha pas l'un d'entre eux, du nom de Baylot, de pratiquer en plein XVII^e siècle, « une césarienne post-mortem ». La mère mourut, comme nous venons de le dire ; mais l'enfant survécut quelques jours.

(19) « ... *tout le quartier voisin...* »

Il allait assez loin, ce quartier voisin. Ce « cairon », comme on disait jadis à Carcassonne, était important, et bien exposé quand soufflait le vent de cers. Il comprenait la Maison des Consuls, puis, en descendant vers ce qui était jadis la Porte-Gaïte du Château, la belle maison bourgeoise de la famille Fargues, rue Victoire et, en remontant vers la rue de l'Angle, après ce qui est aujourd'hui la maison des Pascual, certains locaux à l'usage d'habitation ou de remises, jusqu'à la halle et l'immeuble sinistré. Mais « tout le quartier voisin » ? Peut-être faut-il voir là quelque exagération afin de donner un peu plus de valeur au secours reçu d'En-Haut ? Mais l'absence de tout moyen mécanique pour lutter efficacement contre le feu rend la chose possible.

(20) « ... *tous les ans...* »

Cette stipulation semble indiquer que la reconnaissance des Mont-réalais et de leurs consuls avait le caractère d'une largesse à perpétuité. Peut-être divers avantages matériels ? Il doit rester quelques traces de cette décision des consuls dans un acte rédigé par notaire, et recopié par le secrétaire du Chapitre sur le Livre des « Fondations » jusqu'en

1879, qui se trouve aujourd'hui aux Archives Départementales ? Mais, de toute façon, cette obligation dut disparaître, comme tant d'autres, en 1789 ?

Nous dirons enfin, très brièvement et en manière de conclusion, qu'il semble, à la lecture de ce long texte d'archives, qu'après avoir appuyé, dans un style de gens d'église, sur le secours d'En-Haut par l'intervention de la relique de Ste-Croix, le clerc du Chapitre qui a rédigé ce compte rendu de l'incendie ait tenu à le faire suivre d'une sorte de procès-verbal, dirions-nous aujourd'hui, sous une forme plus administrative, plus sobre, et partant plus crédible. Evidemment, notre style a changé pour ce qui est des comptes rendus, et les conditions de lutte contre les éléments déchaînés ne sont plus les mêmes. Mais il se dégage de la lecture de ce texte, un peu pénible parfois, l'impression qu'il y avait, en ce premier tiers du XVIIIe siècle, une heureuse entente, très confiante, et une bonne collaboration entre les consuls et leurs conseillers d'une part et le clergé et les paroissiens d'autre part, et il n'y a là rien qui puisse nous mécontenter, bien au contraire.

Roger Nègre.

Montréal, 1er juillet 1978.

BIBLIOGRAPHIE

- (1) Registre des délibérations du Vénérable Chapitre St-Vincent, de Montréal.
- (2) *Registre des décès de la paroisse de Montréal depuis l'an 1661 jusqu'au milieu du XVIIIe siècle.*
- (3) Mahul, *Cartulaire des archives des communes de l'ancien diocèse administratif de Carcassonne.* Paris, tome III.
- (4) *Armorial des Evêques de Carcassonne*, par Mullet et Sivade, chez Gabelle, à Carcassonne.
- (5) Giry : *La Vie des Saints*, 1864, Montauban, tome III.

NOTES ET DOCUMENTS

Antoine Besaucèle d'Ambres (proche parent de Guillaume Besaucèle, évêque constitutionnel de Carcassonne), originaire de Saissac (Aude), trouvé noyé dans le Tenten (1) le 23 mars 1793.

Le 23 mars 1793, en sa demeure de Sainte-Eulalie (Aude), et vers les cinq heures du soir, Gilles Sanchez, juge de paix et officier de police du canton d'Alzonne, reçoit une lettre de Bernard Patau, maire de Saint-Martin le Vieux, suivant laquelle un cadavre a été trouvé flottant dans la rivière le Tenten, sur le territoire de la commune.

Le lendemain 24, accompagné de Sales, son secrétaire, l'homme de loi se transporta sur les lieux où se trouvent déjà Bernard Patau, maire, entouré de ses collaborateurs Jean Rouzard, Jean Tort, Bernard Pacareu et Bernard Bastoul, agent municipal.

En outre était présent Barthélemy Courbière, agent de Santé, dûment requis et habitant à Carlipa. Il prêta serment entre les mains de l'officier de police de procéder en son âme et conscience à l'examen du cadavre, et de déclarer la vérité.

Le corps, ramené depuis la veille sur la berge par les soins de la municipalité de St-Martin le Vieil, est maintenant examiné. Barthélemy Courbière se livre à un travail méticuleux et consciencieux. « C'est le cadavre d'un homme âgé d'environ 49 ans ; tête assez grosse, cheveux noirs, cinq pieds, trois pouces, couvert d'une veste courte, drap marron, doublée de moleton blanc ; gilet vert d'olive, culotte de **sagatis** (2) bleu mêlé blanc, bas bruns ; portant de gros souliers attachés avec des courroies de cuir ».

Ensuite, on procède à la fouille : « Nous avons trouvé dans ses poches un couteau, manche de corne blanc, un canif à manche noir, deux sols, un liard de monnaie, un morceau de soie d'Espagne rouge, un ruban de fil noir pour la queue (3), des boutons de manches, de composition rousse ; un morceau de ficelle et quelques papiers mal en

(1) Affluent rive droite du Lampy, le Tenten qu'enjambe un admirable pont à la hauteur de la ferme *La Cache*, connaît des colères subites et destructrices. Dans ses eaux, se noya, le 18 février 1793, Antoine François Rocreuse, dernier seigneur de St-Martin-le-Vieil. (Voir *Folklore*, n° 156).

(2) *Sagatis* : sorte de serge en laine peignée.

(3) Ce ruban servait à retenir les cheveux qui, attachés sur l'occiput, formaient comme une « queue de cheval ».

ordre et tout mouillés, parmi lesquels nous avons distingué une lettre écrite le 24 février 1793 par le citoyen Gailardou, de Brousses, au citoyen Besaucèle d'Ambres à Saissac ».

L'examen se poursuit : « Nous n'avons trouvé aucune blessure ni trace de sang qui puisse nous faire soupçonner qu'il eût été maltraité ou assassiné. Nous avons trouvé à peu de distance du cadavre, en remontant la rivière, un chapeau noir avec une cocarde nationale qui nous a paru être le sien. »

Les abords de la rivière sont eux aussi soigneusement inspectés. « Sur un gazon qui forme un talus en pente du côté de la rivière, nous avons reconnu la trace d'un homme qui, s'y étant couché, avait glissé presque dans la rivière. »

Ainsi, Antoine Besaucèle serait mort par noyade consécutive à une glissade (4).

L'identification du cadavre est confirmée par l'arrivée sur les bords du Tenten de compatriotes et d'amis d'Antoine Besaucèle, savoir : « les citoyens François Esperou, Antoine Raucoule et Michel Cavalier, le premier et le dernier habitants de Saissac et le second de Dourgne ; les deux premiers : parents du défunt et l'autre, son ami. »

La citoyenne Anne Besaucèle avait dépêché Esperou, Raucoule et Cavalier à la recherche du fugitif. Car elle craignait qu'il ne lui arrivât quelque événement fâcheux à cause de l'état de démence dont il était attaqué depuis quelques années, surtout à l'approche des chaleurs (5).

Ces trois émissaires, à la prière de la dite Anne, « ayant appris qu'on avait trouvé un cadavre noyé dans la rivière le Tenten, terroir de Saint-Martin-le-Vieil, ils s'étaient empressés pour voir si c'était celui du dit Besaucèle d'Ambres. L'ayant formellement reconnu, ils l'ont réclamé. Leur supplique fut honorée et le cadavre remis pour lui procurer la sépulture.

* * *

Etrange fin que celle d'Antoine Besaucèle d'Ambres, parent et probablement neveu de Guillaume Besaucèle ! Et non moins étrange, la dernière décade de la vie de Guillaume Besaucèle qui, à la faveur de la Révolution, devient évêque constitutionnel de Carcassonne !

(4) Vraisemblablement, Antoine Besaucèle d'Ambres avait connu et peut-être estimé le dernier seigneur de St-Martin-le-Vieil, son voisin. Traumatisé depuis quelques années et, de ce fait, facilement impressionnable, n'aurait-il pas voulu mourir au même endroit où se noya Alexandre François Rocreuse ?

(5) Malgré ce handicap, Antoine Besaucèle siégeait, en 1792, au Conseil général de Saissac, en qualité de notable.

Lui aussi est originaire de Saissac, où il naît le 3 septembre 1712 d'une famille bourgeoise (6). Intellectuellement doué, il entre en cléricature et est ordonné prêtre. En 1769, il est créé vicaire général de Mgr de Bezons, évêque de Carcassonne. Plus tard, il est nommé doyen du Chapitre Cathédral, dignité qui fait de lui, dans le diocèse, un personnage en vue.

Le 15 mai 1791, il est élu évêque constitutionnel de l'Aude. Il a un certain goût du faste et de la grandeur. Narbonne la magnifique, Narbonne riche d'histoire l'attire irrésistiblement. C'est là qu'il fixera son siège épiscopal. Mais, pour ne pas se singulariser, semble-t-il, il imitera ses collègues dans l'épiscopat constitutionnel, et comme eux, il habitera au chef-lieu du département. Dès lors, la Cité de Carcassonne deviendra sa résidence et l'église des saints Nazaire et Celse, sa cathédrale.

Là, il mène une vie modeste et assez terne. Une partie du clergé rural et du bas-peuple semble lui accorder sa confiance. Le clergé urbain, la bourgeoisie et la noblesse paraissent assez réticents.

C'est durant son épiscopat — qui dura dix ans — que le prêtre Henri Beille, originaire de Roquefeuil, Aude, fut exécuté à Carcassonne le 21 février 1794, à 7 heures du matin, à l'angle sud-est de la « Place aux Herbes ».

Guillaume Besaucèle, âgé de plus de quatre vingt dix ans, mourut le 3 février 1801. Il fut enterré dans le cimetière de St-Nazaire, église cathédrale du diocèse, à côté du tombeau d'Armand de Bezons, dont il avait été l'un des vicaires généraux.

Abbé Joseph Courrieu.

(6) A Saissac, la famille Besaucèle exerça sans interruption la charge de notaire royal durant 250 ans (1607-1857).

Questionnaire : L'Ours, l'Homme sauvage, les Ermites

De longues recherches sur « le monde sauvage », sa mise en scène dans la littérature populaire, les croyances du Carnaval et les fêtes en général vont bientôt aboutir à une étude d'ensemble. Cependant quelques points méritent encore un complément d'information. Nous serions très reconnaissants aux lecteurs de *Folklore* intéressés de nous fournir le moindre détail sur ces thèmes.

1. Le montreur d'ours.

Serait-il possible de décrire très exactement le jeu du montreur d'ours : boniment, accompagnement sonore, pantomime de l'ours maniant le bâton, épelant de sa patte l'alphabet, grimpant à l'arbre central du village, combat de l'ours et des chiens, noms donnés à l'ours, enfants juchés sur l'ours...

Y avait-il des différences sensibles entre le montreur ariégeois et le montreur gitan ?

2. L'Ours et l'Homme Sauvage dans les noms de lieux.

Connaissez-vous des toponymes du type *Pas de l'Ours*, *Cauna de l'Ours...* de *l'Ome pelut*, de *l'Ome negre*, *del Salvatge*, de la *Salimonda*, etc... Y a-t-il des explications locales à ces toponymes ?

3. L'ermite.

Les ermitages sont assez nombreux dans nos pays languedociens mais connaissez-vous des récits, des anecdotes, sur des ermites réels dont on se serait transmis le souvenir ? Quelle était l'attitude des autorités ecclésiastiques, de la communauté villageoise, des jeunes, à l'égard de l'ermite ? Quelle réputation était faite à l'ermite ?

4. La Saint-Loup.

Dans toute la région narbonnaise, le lundi de Pâques les jeunes vont manger l'omelette dans un coin de garrigue fixé par la tradition — ce qui est très général — mais ce jour-là est désigné par le terme *la Saint-Loup*. Serait-il possible de donner des exemples aussi précis que possible de cette coutume et de fixer à peu près la zone géographique où cette dénomination a cours ?

Hormis ces questions précises, le moindre renseignement sur le thème de l'ours (mœurs, légendaire, surnoms, récits de chasse, conte de Jean de l'ours...), de l'Homme Sauvage et de l'Ermite (réel ou figuré comme dans le carnaval de la Haute-Vallée de l'Aude), seront les bienvenus.

Adresser, s'il vous plaît, tout document à Daniel FABRE, 74, rue Pierre-Germain, 11000 Carcassonne.

BIBLIOGRAPHIE

Elisabeth LARSH YOUNG : **Family afoot** (Iowa State University Press, Ames. 1978. 155 p.)

Ce livre est une anthologie de journaux de voyage. La même famille américaine traverse à pied la Gaspésie, le Québec, la France du Nord et enfin les Pyrénées de l'Atlantique à la Méditerranée. C'est surtout ce dernier parcours qui nous intéresse, car, fait assez rare chez les voyageurs pyrénéistes, après le pays basque, le Béarn, la Bigorre et le Couserans, la petite famille américaine traverse consciencieusement les Pyrénées languedociennes. De Saurat à Luzenac, de Luzenac à Belcaire en passant par Ax-les-Thermes, de Belcaire à Quillan... (pp. 144-155). Les voyageurs ne sont pas tendres pour le Pays de Sault, où, méprisant les recommandations d'un paysan de Prades, ils sont surpris par un terrible orage. Près de St-Julia de Bec à la sortie de Quillan, une inscription sur un arbre les surprend beaucoup : « Mariages - à l'Embarras du choix - Rousset - à St-Julia de Bec », mais ils renoncent à éclaircir l'énigme de ce marieur de campagne. De tels petits faits donnent quelque prix à un récit souvent rapide et pétri de bons sentiments d'une candeur désarmante. Sans doute ce Journal nous renseigne-t-il moins sur les pays parcourus que sur un certain « esprit boy-scout » américain prêt à juger les sociétés à l'aune de « l'américain way of life ».

D. F.

Pierre UCLA : **Les stèles discoïdales du Languedoc**, 1978 (chez l'auteur : P. UCLA, 168, rue de Grenelle, 75001, Paris).

La totalité des stèles discoïdales de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de l'Hérault et de la Lozère a été exactement répertoriée dans ce petit ouvrage comportant 1 carte, 13 tableaux descriptifs et sept planches où sont reproduits les principaux types de stèles décorées. C'est une étude quasi définitive appelée à rendre de signalés services aux chercheurs. Je ne crois pas qu'elle appelle à l'avenir beaucoup de corrections ou d'additions.

R. N.

Le Gai saber, n° 394 ; Avril 1979.

Dans le dernier numéro de cette revue, son directeur M. Ernest Nègre, rend compte de mon dernier livre **Mais enfin, qu'est-ce que l'Occitanie ?** avec une mauvaise foi et une volonté de nuire assez surprenantes chez un homme de son état. Il ne commente ni ne réfute aucune de mes thèses essentielles, qui doivent dépasser son entendement, mais il s'efforce, en revanche, de me présenter, **en tronquant les citations et en les privant de leur contexte**, comme un ennemi de ce qui est **terrien** (sic) et **chrétien** ! Nos lecteurs, nos amis et collaborateurs **catholiques**, auront fait d'eux-mêmes justice de ces sottises et de ces calomnies dont le but secret m'échappe, je l'avoue.

R. N.



